PROCÈS-VERBAL

DU 10 JANVIER 2025

SÉANCE ORDINAIRE

SONT PRÉSENT:

M. Jean-Pierre Bélanger :	Maire
M. Gérard Desjardins, conseiller :	siège nº : 2
M. André Blouin, conseiller	siège nº : 3
M. Rodrigue Ouellet, conseiller :	siège nº : 4
M. Gaétan Proulx, conseiller :	siège nº : 5
M. Gervais Parent conseiller :	siège nº : 6

Monsieur Robert Lyman, directeur général est aussi présent

EST ABSENT :

M. Bruno Roy, conseiller :	siège nº : 1

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, monsieur Jean-Pierre Bélanger constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19h,

une personnes assistent à la séance.

25-01-001 **2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JANVIER 2025**

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux de la séance régulière du 6 décembre 2024 et des séances extraordinaires du 20 décembre 2024
4. Informations et dépôt de documents
4.1 Correspondance
4.2 MRC de La Mitis : Rapport du maire
5. Administration générale
5.1 Lecture et adoption des comptes payés et à payer
5.2 Dépôt des états financiers internes au 31 décembre 2024
5.3 Adoption du règlement #283-24 portant sur la taxation et la tarification pour l'année 2025
5.4 Nomination d'un maire suppléant pour l'année 2025
5.5 Nomination d'un représentant suppléant auprès de la MRC de La Mitis
6. Première période de questions

7. Sécurité publique et civile
Pas de point à traiter
8. Travaux publics-Transports
8.1 Demande de déneigement pour le Rang 7 Est
8.2 Demande d'aide financière au député de Matane-Matapédia dans le cadre du PPA-CE 2025-2026
9. Hygiène du milieu
Pas de point à traiter
10. Aménagement, Urbanisme et développement
10.1 Adoption du second projet de règlement numéro 280-24 modifiant le règlement de zonage numéro 167
10.2 Adoption du règlement numéro 282-24 modifiant le règlement numéro 247 concernant les nuisances publiques
10.3 Acceptation de soumission pour ingénierie électrique dans le projet de camping
11. Loisirs, culture et vie communautaire
Pas de point à traiter
12. Dossiers des Élus
13. Varia
14. Deuxième période de questions
15. Levée de la séance

Il est proposé par M. Gaétan Proulx et appuyé par M. André Blouin

D'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-01-002

3. <u>ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 6 DÉCEMBRE 2024 ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 20 DÉCEMBRE 2024</u>

Les membres du Conseil municipal ont reçu copie et pris connaissance du procès-verbal de la séance régulière du 6 décembre 2024 et des séances extraordinaires du 20 décembre 2024;

Il est proposé par M. Gervais Parent et appuyé par M. Gérard Desjardins

QUE le procès-verbal de la séance régulière du 6 décembre 2024 et des séances extraordinaires du 20 décembre soient adoptés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. INFORMATIONS ET DÉPÔT DE DOCUMENTS

4.1 <u>CORRESPONDANCE</u>

MRC de La Mitis : invite les élus à une présentation sur l'élaboration du Plan Climat le 16 janvier à 19 h.

4.2 <u>MRC de La Mitis : Rapport du maire de la séance du 11 décembre de la MRC</u>

- Présentation du rapport sur l'accaparement des terres agricoles.
- Adoption du règlement sur l'établissement de la répartition des quotes-parts.
- Adoption du règlement concernant la régie interne des séances du conseil.

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

25-01-003 **5.1 <u>LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER</u>**

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer en date du 31 décembre 2024 est déposée pour approbation par les membres du conseil ;

ATTENDU QUE cette liste comprend aussi certains paiements effectués par la direction générale, conformément aux dispositions du règlement sur le contrôle budgétaire et sur la délégation de pouvoirs ;

ATTENDU QUE la liste a été étudiée par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

Il EST PROPOSÉ PAR M. André Blouin et appuyé par M. Gérard Desjardins

D'approuver la liste des comptes à payer en date du 31 décembre 2024 au montant de 106 364.71$

QUE le conseil municipal confirme les crédits nécessaires aux fins d'effectuer les paiements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-01-004 **5.2 <u>DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS INTERNES AU 31 DÉCEMBRE 2024</u>**

ATTENDU QUE les états financiers intérimaires au 31 décembre 2024 ont été déposés aux membres du conseil de la Municipalité de Saint-Charles-Garnier ;

ATTENDU QUE les états financiers ont été étudiés par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. Rodrigue Ouellet et appuyé par M. Gaétan Proulx

QUE le conseil municipal accepte le dépôt des états financiers intérimaires au 31 décembre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-01-005 **5.3- <u>ADOPTION DU RÈGLEMENT #283-24 PORTANT SUR LA TAXATION ET LA TARIFICATION POUR L'ANNÉE 2025</u>**

ATTENDU QU'un avis de motion a été déposé pour le projet de règlement # 283-24 portant sur les prévisions budgétaires, la taxation et la tarification pour l'année 2025 de la Municipalité de Saint-Charles-Garnier le 20 décembre 2024;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé le 20 décembre 2024;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. Gervais Parent et appuyé par M. Rodrigue Ouellet

QUE le règlement 283-24 portant sur les prévisions budgétaires, la taxation et la tarification pour l'année 2025 de la Municipalité de Saint-Charles-Garnier soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-01-006 **5.4 – <u>NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT POUR L'ANNÉE 2025</u>**

ATTENDU QUE la municipalité doit nommer un maire suppléant afin de pallier à une éventuelle absence du maire;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. Gérard Desjardins et appuyé par M. Gaétan Proulx

QUE le conseil municipal de Saint-Charles-Garnier nomme monsieur Gervais Parent à titre de maire suppléant pour l'année 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-01-007 **5.5 - <u>NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT SUPPLÉANT AUPRÈS DE LA MRC DE LA MITIS</u>**

ATTENDU QUE la municipalité doit nommer un maire suppléant afin de pallier à une éventuelle absence du maire lors des séances de la MRC de La Mitis;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Rodrigue Ouellet et appuyé par M. Gaétan Proulx

QUE le conseil municipal de Saint-Charles-Garnier nomme monsieur André Blouin comme représentant suppléant auprès de la MRC de La Mitis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. <u>PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS</u>

7. <u>SÉCURITÉ PUBLIQUE</u>

Pas de point à traiter

8. <u>TRAVAUX PUBLICS-TRANSPORTS</u>

25-01-008 **8.1 - <u>DEMANDE DE DÉNEIGEMENT POUR LE RANG 7 EST</u>**

ATTENDU QUE la municipalité avait modifié ses opérations de déneigement pour la saison 2024-2025 dans le secteur du 7e Rang Est en s'arrêtant au site de la porcherie;

ATTENDU QUE des citoyens ont déposé une demande pour que les opérations de déneigement se rendent plus loin afin de pouvoir atteindre leurs propriétés et lots et ce comme dans les dernières années;

ATTENDU QU'il n'y a aucune propriété habitée dans le secteur plus à l'est de la porcherie;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Gaétan Proulx et appuyé par M. Gervais Parent

QUE la Municipalité de Saint-Charles-Garnier acquiesce à la demande des citoyens de déneiger la partie plus à l'est du 7e Rang Est;

QUE ces opérations s'effectuent lors des accumulations importantes de neige et non pas sur une base courante lors des opérations quotidiennes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-01-009 **8.2 - <u>DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU DÉPUTÉ DE MATANE-MATAPÉDIA DANS LE CADRE DU PPA-CE 2025-2026</u>**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Charles-Garnier a subi les contrecoups du transport forestier sur ses routes à vocation locale;

ATTENDU QUE lors d'opération de mesure de trafic effectuée par la municipalité, c'est une moyenne de 200 camions de bois circulant sur les routes de Saint-Charles-Garnier qui ont été recensés par jour;

ATTENDU QUE la grande circulation des camions amène une usure prématurée des chemins de la municipalité;

ATTENDU QUE la distance à entretenir est de 11.2 kilomètres sur la route de Saint-Charles-Garnier, le Rang 8 Est et le Rang Morin;

ATTENDU QUE les coûts estimés pour ces travaux sont de l'ordre de 100 000$;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Gérard Desjardins et appuyé par M. André Blouin

QUE la Municipalité de Saint-Charles-Garnier demande au député Matane-Matapédia, monsieur Pascal Bérubé, une aide financière au montant de 100 000$ dans le cadre du PPA-CE 2025-2026 pour des travaux sur la route de Saint-Charles-Garnier, le Rang 8 Est, ainsi que dans le Rang Morin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. HYGIÈNE DU MILIEU

Pas de point à traiter

10. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

25-01-010

10.1 - ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 280-24 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 167

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1) prévoit que le conseil municipal peut modifier ses règlements en tout temps suivant les articles qui s'appliquent;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire effectuer diverses modifications au règlement de zonage numéro 167;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné le 6 décembre 2024;

CONSIDÉRANT QU'un premier projet de règlement a été déposé et adopté le 6 décembre 2024;

CONSIDÉRANT QU'une consultation publique a été tenue le 10 janvier 2025;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de la consultation publique, le conseil ne désire apporter aucun changement au second projet de règlement.

IL EST PROPOSÉ PAR M. André Blouin et appuyé par M. Gérard Desjardins

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Charles-Garnier adopte le second projet de règlement numéro 280-24 modifiant le règlement de zonage numéro 167.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-01-011 **10.2 - <u>ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 282-24 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 247 CONCERNANT LES NUISANCES PUBLIQUES</u>**

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, chapitre C-47.1, article 59) prévoit que toute municipalité locale peut adopter des règlements relatifs aux nuisances;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire apporter des modifications au règlement numéro 247 concernant les nuisances publiques;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 6 décembre 2024;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a été déposé le 6 décembre 2024.

IL EST PROPOSÉ PAR M. Gérard Desjardins et appuyé par M. Rodrigue Ouellet

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Charles-Garnier adopte le règlement numéro 282-24 modifiant le règlement numéro 247 concernant les nuisances publiques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-01-012 **10.3 - <u>ACCEPTATION DE SOUMISSION POUR INGÉNIERIE ÉLECTRIQUE DANS LE PROJET DE CAMPING</u>**

ATTENDU QUE la conception des plans et devis du projet de camping municipal ne comprend pas le réseau électrique;

ATTENDU QU'il y a lieu d'offrir des bornes électriques pour les roulottes et VR qui séjourneront au camping;

ATTENDU QUE la firme Norda Stelo a déposé une offre de service à la municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR M. André Blouin et appuyé par M. Gérard Desjardins

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Charles-Garnier accepte la soumission de Norda Stelo au montant de 6 685.62$ avant taxes pour les services d'ingénierie électrique pour le projet de camping municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

Pas de point à traiter

12. DOSSIERS DES ÉLUS

_____
_____
_____
_____
_____
_____

13. VARIA

14 PÉRIODE DE QUESTIONS

25-01-013 **15. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. Gérard Desjardins et appuyé par M. Rodrigue Ouellet de la lever de l'assemblée à 19h40.

Je, Jean-Pierre Bélanger, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

…..…… ……..……

Jean-Pierre BÉLANGER, maire Robert Lyman, greffier-trésorier